

COMMUNIQUE DE PRESSE

27/01/2023

Les acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes se mobilisent pour la nouvelle réglementation des biodéchets

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône convie **lundi 27 février 2023** à St Symphorien d'Ozon, les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes à une rencontre sur la thématique : « **Le tri à la source des biodéchets : quand, comment, à quel coût ?** ». L'occasion pour Jean-Luc Fugit, député de la 11^e circonscription ; René Martinez, Président du SITOM ; l'ADEME, la Métropole de Grenoble, le VALTOM, le Syndicat du Bois d'Aumône, et la Métropole de Lyon, de présenter leurs actions aux collectivités présentes. Cet événement soutenu par GRDF a pour objectif d'accompagner les collectivités locales à répondre à l'obligation légale du tri à la source des biodéchets, en s'inspirant des acteurs du territoire.



LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT EN FAVEUR DU TRI A LA SOURCE POUR TOUS

L'obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 5 tonnes. À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou encore des poubelles résiduelles.

Pour y répondre, les collectivités territoriales mettent en œuvre des solutions pour permettre à tous d'effectuer ce tri à la source. L'objectif étant de valoriser, sous forme de compost ou de méthanisation, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et de restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler ce qui produit alors des gaz à effet de serre.

Les métropoles de Grenoble et Lyon, le Valtom et le Syndicat du bois de l'Aumône, se sont engagés également dans cette voie, du tri à la source des biodéchets

Cette rencontre inter collectivités du 27 février a ainsi pour but de partager les bonnes pratiques et permettre à tous de trouver la solution adaptée.

LE SITOM SUD RHONE, PIONNIER DU TRI À LA SOURCE ET DE LA VALORISATION DES BIODECHETS

Créé en 1987, le SITOM Sud Rhône gère les déchets ménagers de 3 Communautés de Communes (Vallée du Garon, Pays Mornantais et Pays de l'Ozon). Sa mission est aujourd'hui de réduire le tonnage des déchets incinérés ou enfouis et pour cela plusieurs actions ont été engagées depuis 2007 : installation de composteurs, mise à disposition de poules, diagnostic gaspillage alimentaire-biodéchets sur les cantines, mise en place de nouvelles filières de tri à la déchetterie (polystyrène, laine de verre, ...).

Et plus récemment, les points d'apport volontaire ont été expérimentés comme solution complémentaire de tri à la source et de valorisation des biodéchets par la méthanisation.

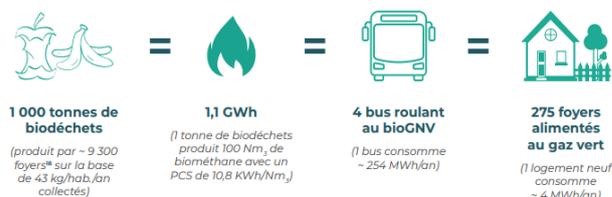
+ Pour en savoir plus : Transformer les déchets de table en biométhane – expérimentation du SITOM Sud-Rhône
<https://youtu.be/MJxtqkE8G9Q>



DU TRI DES BIODECHETS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Opter pour le dépôt des biodéchets dans les bornes d'apport volontaire répond non seulement à la réglementation d'obligation du tri à la source pour tous du 1er janvier 2024, mais permet également de les valoriser en une énergie renouvelable : le biométhane. Ces biodéchets collectés, traités et déconditionnés sont acheminés vers l'unité de méthanisation la plus proche pour être doublement valorisés : en une ressource énergétique, le gaz vert et en un retour au sol, le digestat.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le potentiel de biodéchets estimé est de 600 GWh par an, soit la consommation annuelle de 150 000 logements neufs se chauffant au gaz



À PROPOS DE

GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (204 239 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

SITOM

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône, présidé depuis le 15 mai 2008 par René Martinez, a été créé en 1987 et compte plus de 87 000 habitants. Afin de préserver l'environnement et de maîtriser les coûts de gestion des ordures ménagères, les élus du SITOM ont pris très rapidement des mesures pour limiter le tonnage de déchets incinérés à l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Gerland. Les habitants disposent également de 9 déchèteries pour les encombrants, les gravats, les déchets végétaux, la ferraille et les produits toxiques. Ils ont par ailleurs des points d'apport volontaire pour trier les emballages à recycler, les journaux-magazines, le verre et les piles. La collecte sélective a été mise en porte à porte via la distribution de bacs jaunes dans les communautés de communes de la vallée du Garon, du pays d'Ozon.

Contact presse GRDF : Stéphanie Wiese – stephanie.wiese@grdf.fr – 06 72 90 09 02

Contact presse Sitom : Karine Aguilhaume – kaguillaume@sitom-sudrhone.com – 04 72 31 90 74

